
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif
tenue le lundi 16 juin 2014 à 11 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Danielle Jiona, Coordonnatrice - processus décisionnel
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

CE14 0993

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 16 juin 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 0994

La conseillère Monique Vallée déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de fermer et retirer du domaine public comme rue toute partie du lot 5 291 448 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet d'acte de cession par lequel :
 - la Ville de Montréal cède à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) un emplacement constitué du lot 5 291 448 du cadastre du Québec, d'une superficie de 6 916,2 mètres carrés, situé à l'intersection sud-ouest des boulevards René-Lévesque et de l'île-des-Sœurs, dans l'arrondissement de Verdun, au coût d'acquisition de 3 543 000 \$, plus les taxes applicables, payables par une compensation de la CSMB en services au bénéfice de la Ville et par la réalisation des travaux en lieu et place de la Ville;
 - la Ville de Montréal se réserve une servitude d'utilités publiques sur le lot 5 291 448 du cadastre du Québec, le tout tel que décrit à la description technique et au plan R-2 Verdun préparés par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 9 décembre 2013, sous sa minute numéro 1471;

Le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

- 3 - que la Ville de Montréal demande à l'arrondissement de Verdun de lui rembourser 1/25 de 80 % de la valeur de l'utilisation d'installations (2 068 892 \$) annuellement;
- 4 - d'autoriser M. Jean-François Parenteau, maire de l'arrondissement de Verdun et Mme Caroline Fisette, directrice du bureau d'arrondissement et du greffe, de signer l'acte de cession pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 5 - d'imputer le revenu et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1141195003

CE14 0995

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de prendre acte des trois ententes finales relatives au maintien de la tenue du Grand Prix du Canada à Montréal produit par Formula One World Championship Limited (FOWC) pour une durée de dix ans, soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2024 ;
- 2 - d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) à signer ces ententes finales pour la tenue du Grand Prix du Canada, de 2015 à 2024 et ce, dans une forme substantiellement conforme à celle des ententes jointes au dossier décisionnel et, quant à l'entente entre les bailleurs de fonds, sous réserve de l'obtention d'un décret d'exclusion conformément à la *Loi sur le ministère du conseil exécutif* ;

de recommander conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser le versement à la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) de 1 140 335,13 \$ annuellement à partir de 2015, avec une indexation de 2 % annuellement durant dix ans, soit de 2015 à 2024 inclusivement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;

- 2 - de cautionner irrévocablement, en faveur de Formula One World Championship Limited (FOWC) et Groupe de course Octane inc. toutes les obligations que la SPJD a contractées envers ces dernières aux termes de ces ententes, et ce, tant et aussi longtemps que ces ententes demeurent en vigueur, et d'autoriser la greffière adjointe de la Ville à signer la lettre de cautionnement à cet effet jointe au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1146101004

CE14 0996

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006) aux fins d'y insérer des rabais offerts aux utilisateurs du système de vélo en libre-service BIXI, tels qu'ils existaient l'an passé et un article visant à donner au comité exécutif le pouvoir d'adopter des ordonnances visant les tarifs du service BIXI », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1144368006

Levée de la séance à 12 h 01

70.001

Les résolutions CE14 0993 à CE14 0996 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville